



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente auprès de l'OMC

Août-Septembre
2022

N° 07

Éditorial : Un regain d'intérêt et d'attentes vis-à-vis de l'OMC

« Vers une reprise durable et inclusive: de l'ambition à l'action ». C'était le thème ambitieux choisi par l'OMC pour son Forum public 2022 du 27 au 30 septembre dernier. Titre choisi quand l'actualité était encore à la reprise post-pandémie, avant la dégradation de ces derniers mois marqués par la multiplication des crises : guerre d'agression russe en Ukraine, choc climatique, hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. La directrice générale de l'OMC s'attend désormais plutôt, comme elle l'a indiqué en ouverture, à une récession mondiale.

Ce premier forum public de l'OMC en présentiel depuis trois ans est un succès : 145 débats ou conférences organisés – dont plus de la moitié sur des problématiques liées au développement durable et à l'insertion des pays les plus pauvres dans le commerce mondial ; 3500 personnes inscrites ; retour du secteur privé avec une présence significative de fédérations professionnelles. Ce succès est un signal positif, confirmant un regain d'intérêt de la société civile, ONG comme fédérations professionnelles, pour l'OMC après le succès de sa 12^{ème} conférence ministérielle en juin dernier.

Ce regain d'intérêt traduit aussi un regain d'attentes vis-à-vis de l'organisation et de ses membres, en particulier face à la multiplication des crises. Or de nombreux débats portaient sur des thèmes encore aujourd'hui peu ou pas couverts par nos négociations, comme la contribution que peut apporter l'OMC aux objectifs de développement durable de l'ONU, à la lutte contre le changement climatique ou encore la dégradation de la biodiversité. En outre, si elles étaient présentes notamment dans plusieurs panels pour illustrer les solutions portées par le secteur privé, les entreprises restent encore peu présentes et dubitatives sur les négociations en cours.

Il appartient aux membres de l'OMC, collectivement, de ne pas décevoir ces attentes et de continuer à bâtir un « multilatéralisme efficace », comme y a appelé le Président de la République dans son discours annuel aux ambassadrices et ambassadeurs début septembre.

Editorial
p.1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
P.2

Activités
régulières de
l'OMC
p.3

Zoom
p.5

Autres activités
de la DP
p.6

Calendrier de
l'OMC
p.7

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Conseil des ADPIC : discussions sur l'extension de la décision de la CM12 aux traitements et diagnostics contre la Covid-19

La décision ministérielle sur l'accord sur les ADPIC qui a été adoptée le 17 juin 2022, après de longs mois de négociations, a mis en place un cadre très simplifié d'octroi de licences obligatoires par le biais d'un mécanisme temporaire d'autorisation gouvernementale qui permet, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, d'utiliser des brevets pour produire des vaccins contre le Covid-19 sans le consentement de leurs détenteurs. Ces vaccins ont vocation à approvisionner le marché intérieur du pays en développement ayant accordé l'autorisation gouvernementale, mais également celui des autres pays en développement,

Cette décision prévoit également que, **au plus tard six mois à compter de son adoption (soit le 17 décembre 2022), les Membres devront décider si ce mécanisme est étendu aux traitements et diagnostics contre la Covid-19.** Deux réunions informelles du Conseil des ADPIC se sont tenues depuis début juillet pour lancer les discussions sur cette extension. **Un certain nombre de pays en développement**

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Groupe de négociation sur les règles consacré aux négociations aux subventions à la pêche - 26 septembre 2022

Le groupe de négociation sur les subventions à la pêche a chaleureusement et unanimement **félicité l'ambassadeur Santiago Wills, sur le départ, pour le succès obtenu en juin dernier avec l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche,** accord unanimement salué comme une contribution importante de l'OMC aux objectifs de développement durable de l'ONU. Ce dernier a en retour remercié tous les Membres pour leur engagement, sans lequel rien n'aurait été possible, et la DG et le secrétariat de l'OMC pour leur soutien sans failles. Les consultations en vue de désigner une nouvelle présidence sont en cours.

etienne.oudotdedainville@dgtresor.gouv.fr

y est favorable, au motif que seule une stratégie globale englobant les vaccins ainsi que les traitements et les diagnostics permettra de lutter efficacement contre la pandémie. Or, selon ces pays, l'accès à derniers ne serait pas garanti en raison de leur protection par les brevets et, lorsqu'ils sont disponibles, seraient inabornables pour la plupart des PMA et PED, d'où la nécessité d'étendre le dispositif adopté lors de la CM12.

D'autres Membres ont fait valoir qu'il était nécessaire de recueillir préalablement des preuves et des éléments factuels afin d'analyser la situation du marché et d'identifier les éventuels obstacles à l'accès à ces produits en lien avec les droits de propriété intellectuelle. La question de la définition de ces produits et du champ de l'extension a également été soulevée. Une série de réunions est d'ores et déjà programmée d'ici la mi-décembre pour permettre aux Membres de poursuivre leurs discussions sur cette extension.

La réunion a également été l'occasion, pour l'ambassadeur Wills comme pour Mme Ngozi Okonjo-Iweala, **de souligner le double enjeu désormais** : avancer rapidement vers la ratification de l'accord par le plus grand nombre possible de Membres pour permettre son entrée en vigueur dès que possible ; préparer le lancement de la 2ème phase des négociations prévue à l'article 4 de la décision ministérielle de juin afin de progresser vers un accord complet sur les subventions à la pêche. **Enfin, plusieurs pays en développement ont appelé à une mise en place rapide du fonds d'assistance technique prévu à l'article 7 de l'accord sur la base de contributions volontaires des membres.**

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Les négociations plurilatérales sur le commerce électronique confirment leur dynamisme

Après un ralentissement des négociations au premier semestre 2022, celles-ci ont été relancées les 12 et 14 juillet derniers, et se sont poursuivies du 12 au 15 septembre derniers.

À l'occasion d'une « *cluster week* » à laquelle participait les négociateurs genevois et des capitales, les Membres ont su insuffler une nouvelle dynamique dans cette initiative plurilatérale. Les différents groupes spécialisés de négociation se sont réunis entre les 12 et 14 juillet 2022. Cette dynamique retrouvée a été confirmée par la tenue d'un nouveau cycle de négociation entre les 12 et 15

septembre derniers. Si aucun des groupes spécialisés n'a été en mesure d'annoncer la consolidation du texte dont il est responsable (vie privée, accès ouvert à internet, cadre pour les transactions électroniques, cybersécurité, télécommunications et facture électronique), **les négociateurs progressent vers l'objectif poursuivi par les coordinateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour) de conclusion de l'accord en 2023.**

Outre ces négociations sectorielles, les coordinateurs de l'initiative ont organisé des séances dites « *stock-take* » dans lesquelles les Membres auteurs de propositions

n'ayant jusqu'ici pas agrégées un soutien suffisant des Membres pour prospérer sont invités à proposer de nouvelles versions de celles-ci ou bien à les retrancher. Ces séances préparent le travail de rationalisation du texte négocié, **les coordinateurs de l'initiative envisageant de**

communiquer aux Membres une nouvelle version révisée du texte consolidé d'ici à la fin de l'année 2022.

Enfin, **Maurice a annoncé son intention de se joindre à l'initiative.** Cette adhésion porterait le nombre de Membres impliqués dans cette initiative à 87, dont les 27 Etats membres de l'UE.

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

[Les négociations plurilatérales quant à la facilitation de l'investissement pour le développement progressent sous l'impulsion de deux nouveaux co-coordonateurs](#)

Les nouveaux co-coordonateur chilien et coréen de l'initiative ont succédé à l'unique coordinateur chilien officiant jusqu'à présent. Ceux-ci jouissent du travail accompli jusqu'ici et nombre des dispositions jusqu'à maintenant source de dissensus ont été consolidées, sous leur direction, au début du mois de septembre 2022. Il en va ainsi de la négociation d'une clause de la nation la plus favorisée et de l'exclusion horizontale de certaines matières du champ matériel de l'accord (les marchés publics et les subventions notamment). **Durant la réunion plénière de l'initiative du 20 juillet 2022, les Membres ont en effet enregistré un bon niveau de convergence quant à ces dispositions, permettant aux coordinateurs de considérer ces textes comme consolidés pour intégration dans la nouvelle version du texte de négociation dit « Texte de Pâques ».**

Cette nouvelle version du texte de négociation a été présentée aux Membres le 21 septembre 2022 à l'occasion d'une nouvelle réunion plénière de l'initiative. **Les**

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

coordonateurs y ont rappelé l'objectif de conclusion des négociations sur la substance d'ici à la fin de l'année 2022. Pour ce faire, les négociations devront encore progresser sur des sujets demeurants clivants tels que la définition de « l'investissement », de « l'investisseur d'un autre Membre », ou bien encore au regard de la disposition visant à garantir une « conduite responsable des entreprises ». Cette dernière disposition rappelle qu'à travers le moyen de la facilitation de l'investissement, la fin recherchée est celle de la promotion du développement durable dans ses aspects sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, l'initiative plurilatérale continue de séduire au-delà du groupe de Membres volontaires, le Sénégal ayant fait part de son intention de se joindre à l'initiative à l'automne 2022. Cette adhésion porterait le nombre de Membres impliqués dans cette initiative à 113 (dont les 27 Etats membres de l'UE), c'est-à-dire plus de deux-tiers des Membres de l'Organisation.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

[5ème anniversaire de l'accord sur la facilitation des échanges 29 et 30 juin 2022](#)

Pour rappel, c'est à la Conférence ministérielle de Bali en 2013, que les membres de l'OMC ont négocié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), entré en vigueur le 22 février 2017. L'AFE vise la simplification, la modernisation et l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation et lutte contre les lenteurs et lourdeurs administratives en particulier douanières.

Les Membres de l'OMC ont célébré le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) avec un atelier commémoratif organisé le 29 juin suivi d'un comité de la facilitation des échanges le 30 juin. Ces différentes sessions ont permis de rappeler l'approche personnalisée de l'AFE en matière de traitement spécial et différencié, permettant aux Membres de mettre en œuvre l'Accord à leur rythme. Il a également été souligné que les pays qui avaient mis en œuvre les réformes en matière de facilitation des échanges étaient mieux à même de s'adapter à l'évolution des volumes des échanges et des

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

contrôles réglementaires pendant la pandémie, renforçant ainsi la capacité des Membres de répondre à la prochaine crise.

Lors du Comité, le président (Ambassadeur du Nigéria) – a présenté quatre enjeux auxquels l'AFE peut apporter des éléments de réponse : i) l'accélération des procédures douanières par la numérisation ; ii) le renforcement de la résilience des économies par la facilitation des échanges ; iii) une meilleure inclusion des femmes et des MPME dans le commerce international ; iv) une meilleure coordination entre parties prenantes au sein des pays.)

L'AFE, désormais ratifié par 155 Membres, dispose de nombreuses potentialités afin de contribuer à la réponse apportée aux enjeux soulevés par la persistance de goulets d'étranglement et de prix élevés dans le domaine logistique, en participant notamment à fluidifier les échanges commerciaux et les procédures douanières.

8ème Bilan de l'Aide pour le commerce du 27 au 29 juillet 2022

Le huitième Bilan de l'Aide pour le Commerce s'est déroulé à l'OMC du 27 au 29 juillet 2022 et a été l'occasion pour la directrice générale Mme Ngozi Okonjo-Iweala de rappeler que, depuis le lancement de l'initiative en 2006, 556 Mds USD ont été octroyés par les pays donateurs et les institutions financières à l'aide au commerce.

Lors de cet examen, la France a organisé un webinaire intitulé « Comment renforcer les chaînes de valeur durables en Afrique par l'approche qualité dans le secteur agroalimentaire ? ». Selon la Banque mondiale en effet, le secteur agricole est crucial pour l'économie mondiale (il représente 25 % du PIB) et le taux d'emploi des pays en développement. Le commerce international peut renforcer le potentiel agricole des pays en développement en améliorant sa compétitivité et sa capacité de production. Lorsqu'il est accompagné de politiques appropriées, l'agriculture peut jouer un rôle de premier plan dans le développement durable. L'assistance technique, un des volets de l'aide au commerce, peut aider les producteurs à respecter des normes élevées afin de profiter plus facilement des opportunités commerciales mondiales, mais aussi pour protéger la santé des producteurs et des consommateurs. Cette session s'est

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Règlement des différends

Réunions de l'Organe de règlement des différends des 29 août et 23 septembre 2022

Outre l'intervention d'une douzaine de Membres pour de nouveau condamner fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, on retiendra de ces deux réunions, à l'ordre du jour très restreint, **la fin de non-recevoir opposée une nouvelle fois par les Etats-Unis à l'initiative portée désormais par 127 Membres (Saint-Kitts et Nevis est un nouveau co-sponsor) pour relancer la sélection des membres de l'Organe d'appel et l'annonce par la Turquie de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions des arbitres et du groupe spécial dans l'affaire l'ayant opposée à l'UE au sujet de sa réglementation imposant une localisation de la production d'un certain nombre de produits pharmaceutiques sur son territoire afin que ces produits puissent être remboursés par la Sécurité sociale turque.**

Le 25 juillet dernier, les trois arbitres saisis de cette affaire sur le fondement de l'article 25 du mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MARD) ont en effet rejeté l'appel formé par la Turquie. Ils ont tout d'abord considéré que l'exigence de localisation était contraire à l'obligation

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité de l'agriculture 14 et 15 septembre 2022

Lors du comité informel le Paraguay et l'Egypte ont présenté deux contributions pour l'organisation de la **mise en œuvre du programme de travail relatif aux PMA et aux pays en développement importateurs nets de produits**

concentrée sur les voies à suivre pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés d'Afrique à améliorer l'accès aux marchés internationaux et pour valoriser une production de qualité. Mikael Oliveira Linder du Centre de recherche agronomique pour le développement international (CIRAD), Elimane Dramé, Directeur Général de la SCPL Deli-Cajou, Bimal Kantaria, Président du Réseau du Secteur Agricole (ASNET) et Melvin Spreij, Chef du Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) de l'OMC se sont succédés à la tribune.

Etienne Oudot De Dainville, Représentant permanent de la France auprès de l'OMC a conclu la session et rappelé la contribution de la France à l'aide pour le commerce et notamment au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF- Standard and Trade Development Facility) qui aide les pays en développement à renforcer leurs capacités sanitaires et phytosanitaires (SPS). La France est actuellement engagée dans un exercice de révision et d'actualisation de sa stratégie nationale d'aide au commerce.

de traitement national prévue à l'article III. § 4. du GATT 1994, puis ils ont confirmé les conclusions du groupe spécial selon lesquelles la Turquie n'avait pas réussi à établir que sa mesure était justifiée par les exceptions prévues à l'article XX du GATT, § b (= mesures nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes) et § d (= mesure nécessaire pour assurer le respect des lois et règlements pertinents).

L'UE et la Turquie doivent désormais se mettre d'accord sur le délai raisonnable dont disposera la Turquie pour mettre sa réglementation en conformité avec les règles de l'OMC.

Il s'agissait du 1^{er} recours à l'article 25 du MARD depuis la paralysie de l'Organe d'appel fin 2019. L'UE s'est félicitée de cet appel tranché par la voie de l'arbitrage dans le strict délai de 90 jours (très largement inspiré de l'arrangement multipartite provisoire d'arbitrage (AMPA) mis en place par l'UE et une vingtaine de Membres), soulignant que cela démontrait qu'il y avait un autre moyen fonctionnel et efficace de préserver le droit de recours.

alimentaires prévu au paragraphe 8 de la déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire. Le secrétariat a exposé les évolutions de l'outil

internet AGIMS qui permettront d'améliorer le suivi des questions et réponses posées aux membres.

Le comité formel a principalement donné lieu à **diverses interrogations critiques sur les politiques des membres**. L'Inde a été interrogée par plusieurs membres sur ses restrictions aux exportations ainsi que sur ses dispositifs de soutien au stockage, les Etats Unis sur leur soutien aux

actions environnementales dans le cadre du Inflation Reduction Act et de la stratégie « Climate Smart agriculture and forestry », l'Argentine sur ses restrictions aux exportations, l'Union Européenne enfin sur le montant global de sa mesure globale de soutien notamment sur la campagne 2019/2020. Enfin, le PAM, la FAO, la Banque Mondiale et le FMI ont présenté leur rapport sur la sécurité alimentaire mondiale.

etienne.oudotdedainville@dgtresor.gouv.fr

[Dialogue informel sur la Pollution plastique \(IDP\) le 19 et 22 septembre 2022](#)

S'est tenu le 19 et 20 septembre 2022, un dialogue informel sur les plastiques coordonné par la Colombie, l'Equateur les Philippines, l'Australie, Fidji, Royaume-Uni et Chine.

1. **Plusieurs études tendent à montrer que malgré la mise en place de politiques réglementaires et économiques, la production de plastique devrait continuer d'augmenter.** Le rapport de "[Perspectives mondiales des plastiques. Scénarios d'action à l'horizon 2060](#)" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit d'ici 2060 le triplement des plastiques et des déchets plastiques et le doublement des fuites de plastique dans l'environnement pour atteindre 44 millions de tonnes (Mt) par an. Malgré des politiques ambitieuses, les plastiques devraient toutefois continuer d'augmenter. Le rapport souligne ainsi la nécessité de politiques de soutien international pour veiller à ce que la situation des ménages vulnérables ne soit pas exacerbée. L'outil d'estimation des coûts de substitution des matières plastiques et [l'étude y afférente](#) du groupe la Banque mondiale vise à établir une comparaison globale des coûts et avantages des matières plastiques et de leurs substituts en prenant en compte 30 variables environnementales.

2. **Des collectifs d'entreprises se sont exprimés sur leur stratégie face au cycle de vie des plastiques, et les effets de la recyclabilité chimique et mécanique.** Des entreprises ont partagé leur stratégie en matière d'augmentation de la valeur du recyclage du PET, de limitation ou d'interdiction d'intrants non oxo-dégradables, de réduction des emballages, de réutilisation et de remplissage; de sensibilisation des consommateurs. Les entreprises se sont prononcées en faveur du recyclage chimique qui, selon elles, est complémentaire du recyclage mécanique. A plusieurs reprises, elles ont estimé qu'il est nécessaire

d'harmoniser les réglementations en matière de recyclage.

3. **Des discussions importantes vont se dérouler en 2023 et 2024 qui amènent les parties prenantes à devoir agir rapidement et se coordonner pour espérer obtenir des résultats probants.** Les Secrétariats de la CNUCED et de l'OMC ont présenté les préparatifs en vue de l'atelier exploratoire du Dialogue concernant les produits et solutions de substitution des plastiques durables en vue de la CM13. Les travaux porteront sur : i) des définitions (compostabilité, durabilité, usage unique); ii) les minima des cycles de vie; iii) la liste des produits de substitution; iv) l'identification HS. L'OMC rappelle qu'une enquête portant sur la pollution par le plastique et l'économie circulaire lancée au mois d'août dernier va permettre de disposer de résultats robustes pour la prochaine CM13 en matière d'actions menées par les membres et leurs coûts. En vue d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, des groupes de travail pour l'organisation du comité de négociation intergouvernemental (CNI) coordonnée par le PNUE sont mis en place. Pour rappel, les chefs d'Etat et ministres de l'environnement de 175 nations ont approuvé en mars 2022, lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, (UNEA-5), une résolution visant à mettre un terme à la pollution plastique d'ici la fin de 2024. 5 CNI seront organisées d'ici 2024 pour atteindre cet objectif.

La Chine a clôturé les travaux en indiquant qu'il convenait de réfléchir: i) à la façon d'utiliser l'OMC comme plateforme d'action; ii) la façon dont elle peut soutenir l'effort mondial pour lutter contre la pollution plastique; iii) et le moyen d'inviter le plus de membres dans la réflexion afin de disposer de résultats probants pour la MC13 et produire des documents équilibrés et réalistes.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

ZOOM

[56ème session du Groupe Consultatif Mixte \(IAG\) - Centre du Commerce International \(ITC\) - Le 13 septembre 2022](#)

L'ITC est une agence conjointe de la CNUCED et de l'OMC dédiée à l'aide au commerce. Elle intervient en soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les PMA, pays en développement et pays en transition pour

leur permettre de tirer parti du commerce. L'ITC fournit ainsi des formations, de l'assistance technique, des services consultatifs, des données de veilles économiques tant aux entreprises pour les aider à devenir plus concurrentielles et

à s'insérer dans les échanges commerciaux régionaux et mondiaux, qu'aux décideurs politiques et aux organisations pour les aider à créer un environnement réglementaire propice aux échanges. Les programmes sont particulièrement dirigés en faveur des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables et ce dans tous les domaines (agriculture, startups technologiques, industrie textile, etc.).

Le budget annuel de l'ITC est de 150 millions de dollars largement abondé par l'Union européenne. Plus de 60% du budget d'intervention (d'un montant de 90 M\$) sont financés par l'Union européenne et ses Etats-membres.

L'action 2021 de l'ITC, présentée lors de la 56^{ème} session, a largement été saluée par les membres du groupe consultatif mixte (JAG) le 13 septembre 2022. Après une

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

activité 2020 perturbée par la pandémie et alors que les progrès mondiaux dans la réalisation des ODD marquent le pas depuis deux ans, tous les intervenants ont salué le travail de l'ITC, son investissement auprès des PMA, du commerce durable, des femmes, des jeunes et des MPME et de la transparence avec laquelle elle conduit son action. Ainsi en 2021, selon l'ITC, 45% de ses interventions, dans 132 pays, ont été réalisés en direction des PMA; plus de 25 000 MPME ont amélioré leur compétitivité et plus de 5100 MPME ont amélioré leurs performances environnementales; 3 millions de femmes se sont connectées aux marchés internationaux grâce au programme SheTrades. Les participants ont également souligné la capacité de l'ITC à s'adapter, notamment dans le contexte de crise sanitaire, économique, sécuritaire et environnementale.

AUTRES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION

Accueil des stagiaires FIMIP à Bercy



Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique - 139 rue de Bercy PARIS

Le Programme franco-irlandais de stages pour les missions (FIMIP) consiste à financer la venue de stagiaires (fonctionnaires en milieu de carrière issus des Ministères de PMA et économies vulnérables) pendant 10 mois dans leurs Missions permanentes nationales auprès de l'OMC à Genève. Ainsi, les stagiaires bénéficient à la fois d'une expérience de terrain en participant aux comités et groupes de travail de l'OMC et d'une formation sur les politiques commerciales et les règles de l'OMC délivrée par l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) de l'OMC.

Du 21 au 23 septembre 2022, les stagiaires ont été accueillis à Bercy où ils ont pu échanger avec Sabine

Lemoyne De Forges, sous-directrice de la politique commerciale, de l'investissement et de la lutte contre la criminalité financière de la DG Trésor (MULTICOM) et mieux appréhender la vision de la France à l'OMC. Ils ont également pu apprécier les présentations et discussions nourries avec les experts des bureaux Multicom 1 et 2 sur les investissements, les indications géographiques, la question SPS, l'aide au commerce, la facilitation des échanges. Enfin, ils ont pu comparer l'organisation du travail interministériel avec leur pays en présence du SGAE et commenter l'action des représentations syndicales patronales en présence du MEDEF. Fort de plusieurs années d'expérience, le programme FIMIP et la séquence au ministère de Bercy a encore été cette année un succès si

l'on en croit les déclarations des 19 stagiaires en provenance d'Asie, Afrique et Amérique (ex. Angola, Madagascar, Togo, Bangladesh, Sri Lanka, Haïti). Le

programme est un des piliers de l'assistance technique financée par la France à l'OMC.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Commerce et biodiversité : la France et les Pays-Bas lancent le débat durant le forum public



La France et les Pays-Bas ont organisé un événement intitulé « Commerce et biodiversité. Bilan avant la Cop 15 » durant le forum public de l'OMC. La session avait pour ambition de réfléchir à un programme commercial durable, après la MC12 et juste avant la COP 15 de la Convention sur la biodiversité (CDB). A l'heure en effet où la perte de biodiversité connaît une crise sans précédent par son ampleur et sa rapidité, des pays membres ou des représentants d'entreprises ont montré comment, à travers leurs actions concrètes, ils pouvaient aider à réduire les impacts négatifs du commerce sur la biodiversité tout en renforçant ses contributions positives.

Introduite par **Etienne Oudot De Dainville**, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC et modérée par

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Jean-Marie Paugam, DGA à l'OMC, la session a permis à d'éminents spécialistes d'intervenir à la tribune: **Heleen van den Hombergh**, Experte à l'IUCN Pays-Bas, **Ana Laura Lizano**, Ministre conseillère à la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'OMC, **Claire Martin**, Vice-Présidente Développement durable chez **CMA-CGM**, **Jessica Battle**, experte à **WWF** et **Beatriz Fernandez**, Responsable du programme « environnement et commerce » au **PNUE**. Après de nombreuses questions soulevées par les auditeurs, **Marcel Vernooij**, Représentant permanent adjoint des **Pays-Bas** auprès de l'OMC a conclu la séance et rappelé que l'OMC avait un rôle important à jouer pour répondre aux défis environnementaux.

CALENDRIER

Mois de Octobre 2022

3

Cours des champions de la transparence SPS (en anglais)

Groupe informel des pays en développement

Réunion ouverte à tous les Membres - Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

4

Intersessional SPS Committee Consultations

5

Organe d'examen des politiques commerciales - Mexique

6

CONSEIL GÉNÉRAL

7

CONSEIL GÉNÉRAL

Organe d'examen des politiques commerciales - Mexique

Comité des licences d'importation

10

Atelier sur l'aide pour le commerce

11

Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
Comité du commerce et du développement - Session sur l'Aide pour le commerce
Réunion informelle - Comité de l'agriculture

12

Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Groupe de travail informel sur les MPME
Organe d'examen des politiques commerciales - Djibouti

13

Comité des règles d'origine
Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce

14

Conseil du commerce des services
OTC Symposium sur l'atténuation des goulets d'étranglement réglementaires dans les chaînes d'approvisionnement mondiales
Organe d'examen des politiques commerciales - Djibouti

18

Comité de l'accès aux marchés

19

Comité de l'accès aux marchés

20

Sous-comité des pays les moins avancés

21

Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat

24

Comité de l'évaluation en douane
Comité des sauvegardes

25

Comité des subventions et des mesures compensatoires - Réunion extraordinaire suivie d'une réunion ordinaire du Comité
Organe d'examen des politiques commerciales - Barbade
Comité des subventions et des mesures compensatoires

26

Comité des mesures antidumping
Organe de règlement des différends

27

Règles - Réunions des comités.
Organe d'examen des politiques commerciales - Barbade

28

Règles - Réunions des comités.

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 07/10/2022

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Direction générale du Trésor
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/RP-DP/81?listePays=81>